

CHARTE ÉCO-RESPONSABLE

Cette charte a pour ambition de construire des projets en harmonie avec notre envie de bien vivre à la souterraine et d'anticiper les besoins des générations futures.

Cet outil a pour objectifs de :

- Prendre en compte l'éco-responsabilité dans toutes ses dimensions (environnementales, sociales, économiques...etc)
- Identifier et anticiper les impacts potentiels de chaque projet
- Effectuer des choix cohérents en mesurant la concordance de chaque projet
- Prendre l'avis des citoyens et rendre compte

Ce document s'appuie sur des outils déjà existants créés par différents organismes reconnus (ADEME,...)

Cette Charte est un outil politique et ne se substitue aucunement aux expertises qui devront être menées pour évaluer techniquement et scientifiquement chaque projet.

Cette charte est aussi un outil d'aide à la prise de décision pour les services et les agents qui devront se l'approprier pour en faire un outil incontournable pour l'évaluation de chaque projet mené ou soutenu par la collectivité. Les services seront force de proposition dans les modifications et agréments à y apporter.

Pour chaque projet, une synthèse de la charte devra être présentée au conseil municipal.

Chaque point de la Charte devra être évalué et une réponse par OUI / NON / NON CONCERNEE sera attribuée .

Cette charte pourra être revue aussi souvent que nécessaire pour être modifiée, complétée, ajustée et adoptée en Conseil Municipal.

CHARTRE ÉCO-RESPONSABLE

DATE DE L'ÉTUDE :

.....

DESCRIPTIF DU PROJET :

.....

PERSONNES PRÉSENTES LORS DE L'ÉTUDE :

.....

.....

.....

LE PROJET :

oui non non
concerné

A-T-IL UN IMPACT PRÉVISIBLE SUR LA BIODIVERSITÉ ?

.....

.....

.....

PRÉSERVE-T-IL LES MILIEUX NATURELS ET/OU HUMIDES EN ZONE URBAINE (haies, bosquets, marais, etc.) ?

.....

.....

.....

FAVORISE-T-IL LA VÉGÉTALISATION DES ZONES URBAINES (notamment l'intégration d'essences locales) ?

.....

.....

.....

- PRÉSERVE-T-IL LA QUALITÉ DES EAUX POTABLES, NON-POTABLES et EAUX USÉES ?

.....

.....

.....

- FAVORISE-T-IL LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (eau, gaz, électricité...)?

.....

.....

.....

- PARTICIPE-T-IL À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

.....

.....

.....

- LIMITE-T-IL LA PRODUCTION DE DÉCHETS LIÉE À SA RÉALISATION et à l'USAGE ?

.....

.....

.....

- PARTICIPE-T-IL À TRAITER LES DÉCHETS PRODUITS LORS DE SA RÉALISATION ET À TRAITER LES DÉCHETS LIÉS À L'USAGE ?

.....

.....

.....

BIODIVERSITÉ / MILIEUX

EAUX / ÉNERGIES

DÉCHETS / EMISSIONS

oui non non
concerné

OPTIMISATION / VALORISATION

PERMET-IL DE REVITALISER DES FRICHES URBAINES ?

PERMET-IL DE MUTUALISER DES SERVICES ET RESSOURCES ?

PERMET-IL LA COHABITATION DES DIFFÉRENTS MODES DE DÉPLACEMENT ?

A-T-IL UN IMPACT POSITIF SUR UNE VISION A LONG TERME (PLUSIEURS DÉCENNIES)?

DÉMOCRATIE

UNE CONSULTATION PUBLIQUE ADAPTÉE A-T-ELLE ET MISE EN PLACE LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ? (LE CADRE, LES OUTILS ET UNE MÉTHODOLOGIE)

UN BILAN AUPRÈS DE LA POPULATION EST-IL PRÉVU ?

SOCIAL / LOCAL

CE PROJET EST IL ACCESSIBLE/BÉNÉFICIE T-IL A TOUS ET VISE-T-IL A RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ?

BÉNÉFICIE T-IL AU TISSU LOCAL ?

FAVORISE T-IL L'ACCÈS ET LA MIXITÉ AUX/DES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES ?

BILAN DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET :

LE PROJET :
EST VALIDE
DOIT ÊTRE MODIFIÉ
DOIT ÊTRE ABANDONNÉ